

Les « cartes » postales

Aspects particuliers: 1. Matière et consistance.

Besondere Merkmale von «Postkarten»:

1. Material und Beschaffenheit.

De très nombreux articles ont été écrits sur les « cartes » postales et celles-ci sont un domaine sans fin de collection. Über Postkarten sind bereits unzählige Artikel erschienen, und sie stellen ein unerschöpfliches Sammelgebiet dar.

De nombreux ponts existent entre les philatélistes et les cartophiles ce qui s'est matérialisé depuis quelques années par une nouvelle classe d'exposition dont le succès est toujours plus grand tant dans les expositions nationales (Grand prix national en France en 2023) que dans les expositions internationales (directives pour l'évaluation des cartes postales illustrées par la FIP en 2018). En Suisse, le club des collectionneurs d'entiers postaux suisses fondé en 1926 et dont on fête cette année les 100 ans (Gabra VII), a intégré en son sein en 2022 l'AKSV (Ansichtkartensammler Vereinigung).

Afin de montrer la grande étendue des « cartes » postales, nous avons décidé d'étudier quelques aspects particuliers de celles-ci sous l'angle philatélique. Les philatélistes sont en général pointilleux et normalement, en se basant sur les textes officiels, les cartes postales répondent à des règles strictes de taille, de consistance et de matière, d'utilisations, etc. Les cartophiles collectionnent les « cartes » postales illustrées en général (cartes postales, cartes à système, imprimés-carte, etc.).

Définitions

Pour les puristes les cartes postales correspondent aux entiers postaux c'est-à-dire un timbre-poste imprimé sur un support servant à la correspondance ou constatant la perception d'une taxe postale (ces cartes sont imprimées et vendues par la poste).

Le dictionnaire philatélique et postal élargit cette définition «Feuille de carton suffisamment résistant dont la moitié droite au moins de l'une de ses faces (par convention le recto) est réservée à l'adresse du destinataire, à l'affranchissement et aux indications de service». Wikipédia donne une définition encore plus large et communément

admise par tous «moyen de correspondance écrite qui se présente sous la forme d'un morceau de papier cartonné rectangulaire, de dimensions variables, envoyé traditionnellement sans enveloppe (à découvert), l'adresse et l'affranchissement y étant portés directement, aux côtés du message».

Supports et consistance

Les cartes postales doivent être confectionnées en carton ou avec du papier suffisamment consistant pour ne pas entraver la manipulation. Les premières cartes illustrées de l'industrie privée sont souvent confectionnées sur un «carton» composé de trois couches de papier avec le risque qu'elles se décollent à l'humidité. Les cartes confectionnées en tôle, aluminium, cuivre, celluloïd ne sont pas admises; celles confectionnées avec une autre matière, telle que le bois, liège, cuir, sont traitées comme lettres. En pratique il peut exister des différences d'application de la réglementation entre



Fabien Barnier

Académie de Philatélie, CPHH

df.barnier@wanadoo.fr

Fig. 1: Carte privée en bois expédiée dans le régime intérieur de St. Moritz le 17.III.99 à Interlaken où elle est taxée au montant simple d'une lettre insuffisamment affranchie (10-5) = 5 cts. Private Holzkarte, die am 17.III.99 im Inlandspostverkehr von St. Moritz nach Interlaken versandt wurde, wo sie zum einfachen Tarif eines unzureichend frankierten Briefes (10-5) = 5 Rp. taxiert wurde.



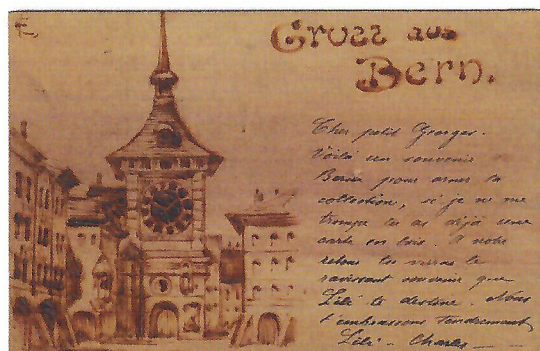


Fig. 2: Carte privée en bois expédiée dans le régime international de Bern le 21.VIII.02 en France à Marseille où elle est taxée au double de 1 (insuffisance d'une lettre insuffisamment affranchie $(25-10) \times 2 = 30$ cts. Private Holzkarte, die am 21.VIII.02 im internationalen Postverkehr von Bern nach Marseille in Frankreich versandt wurde, wo sie mit dem Doppelten von 1 taxiert wurde (Fehlbetrag eines ungenügend frankierten Briefes $(25-10) \times 2 = 30$ Rp.).



Fig. 3: Carte en bois de «fabrication artisanale» à partir d'une boîte d'allumettes expédiée de Basel le 7 XI 0? à Basel sans taxe... «Handgefertigte» Holzkarte aus einer Streichholzschachtel, versandt am 7. XI. 0? innerhalb Basel ohne Nachtaxierung ...

l'expédition dans le régime intérieur (certain degré de tolérance) et la réglementation U.P.U. qui est strictement appliquée dans le régime international. A titre d'exemple les cartes «postales» privées ne sont pas admises dans l'échange avec l'étranger (tarif général et instructions pour l'échange des correspondances avec l'étranger du 20 juillet 1881) alors que celles émises par l'Administration postale le sont. Par contre les cartes privées sont autorisées dans le régime intérieur à condition que celles-ci remplissent toutes les conditions appliquées aux cartes postales émises par l'administration. Cette différence de traitement entre cartes postales et cartes «postales» privées est levée à la suite du congrès de Lisbonne (Instructions générales pour l'exécution des conventions de Lisbonne du 1^{er} mars 1886). Les congrès suivants continuent de définir la consistance par la notion de carton suffisamment épais en comparaison à celui utilisé par l'Administration postale. A ma connaissance c'est seulement à partir de 1907 qu'est un peu plus détaillée cette notion de matière et de consistance dans les instructions de service pour les offices de poste suisse du 1^{er} octobre 1907: «Les cartes postales doivent être confectionnées en carton ou en papier-carton. Celles qui sont confectionnées en toute autre matière, telle que le bois, tôle, aluminium, celluloid, etc. ne sont pas admises».

Matière et consistance particulière

Lors des premiers congrès U.P.U. il est seulement indiqué que les «cartes» postales privées doivent avoir la même consistance que des cartes postales émises par l'office des postes d'origine.

- > Cartes «postales» en bois: Elles sont autorisées à circuler dans le régime intérieur et international mais elles doivent être affranchies au tarif de la lettre. En cas d'affranchissement insuffisant elles sont taxées comme une lettre au montant simple de l'insuffisance dans le régime intérieur suisse et au double de l'affranchissement manquant dans le régime international (fig. 1 à 3).
- > Cartes «postales» en métal: Ces cartes ne sont normalement pas admises dans le régime intérieur et international. On connaît tout de même quelques rares exemples de ce type de cartes expédiées dans le régime international et taxées comme lettres insuffisamment affranchies (fig. 4).

> Cartes «postales» en cuir: Ces cartes privées ont été expédiées fréquemment des États-Unis au début des années 1900 et elles sont taxées à leur arrivée en Suisse comme lettre au double du montant de l'insuffisance. L'administration postale suisse demande d'ailleurs à l'administration postale des États-Unis quelles sont les conditions d'acceptation par celle-ci pour un échange avec les pays de l'Union Postale Universelle (OS n° 8 du 23 janvier 1900) qui répond «les cartes simples émanant de l'industrie privée sont admises par l'Administration des postes des États-Unis d'Amérique à la taxe des cartes postales, soit 2 cents, à condition qu'elles correspondent aux cartes émises par l'Administration elle-même en ce qui concerne les dimensions, la forme et le poids» mais rien concernant la matière... (fig. 5).

Le vaste ensemble des cartes «postales» illustrées montre bien comment l'industrie privée a su jouer au plus près avec la réglementation. Grâce à elle, de nombreux modèles de cartes ont été fabriqués et expédiés dans le régime intérieur suisse et à travers le monde en particulier avant la Première Guerre mondiale (âge d'or de la carte «postale»).

À titre indicatif le nombre de cartes postales expédiées à l'intérieur de la Suisse en 1877 est de 5'031'488 pour les cartes simples et de 35'760 pour les cartes avec réponse payée et pour le régime international ce nombre est de 728'156. La poste a su rendre plus attractives ses cartes postales en autorisant des illustrations au verso, la vente de carnets de cartes postales, les repiquages et les cartes timbrées sur commande. De plus le prix de vente des cartes postales ne tenait pas compte du prix du carton utilisé pour sa confection... Actuellement la poste suisse continue à émettre des cartes postales mais pour combien de temps? ●

Sources

Statistique générale du service postal dans le pays de l'Union Générale des Postes. Année 1877. Supplément N° 5 du journal l'Union Postale du 1^{er} mai 1879.

J. Storch. Cartes postales précurseurs: place entière dans les albums (1853–1870). Timbroscopie. Septembre 1989.

R. Bäuml. «Schnee von gestern». SBZ N° 2/1996.

O. Wicki. Geschichte der Post- und Ansichtskarten. BBZ N° 12/1995, BBZ N° 1/1996 et BBZ N° 2/1996.

L. Vuille. Suisse. Historique de la «carte postale» de 1870 à 1907. SBZ N° 9/2005 et SBZ N° 12/2005.

F. Barnier. Une nouvelle idée de collection et d'exposition. Philatélie Française. N° 631/2009.

U. Fehlmann. La carte postale suisse – L'histoire d'un beau succès. SBZ N° 4/2014.

R. Bäuml. Im Ausland mit Nachporto belegt. SBZ N° 3/2017 et SBZ N° 5–6/2016.



Fig. 5: Carte en cuir expédiée des États-Unis le 12 octobre 08 pour la Suisse à Zürich le 25.XI.08 où elle est taxée comme lettre insuffisamment affranchie au double de l'insuffisance $(5-2) \times 2 = 6$ c. avec 1 c. équivalent à 5 c. suisses soit 30 cts.

Lederkarte, versandt aus den USA am 12. Oktober 08 in die Schweiz nach Zürich am 25. XI. 08, wo sie als ungenügend frankierter Brief mit dem Doppelten des Fehlbetrags $(5-2) \times 2 = 6$ c. taxiert wurde, wobei 1 c. 5 Rp. entspricht, also 30 Rp.

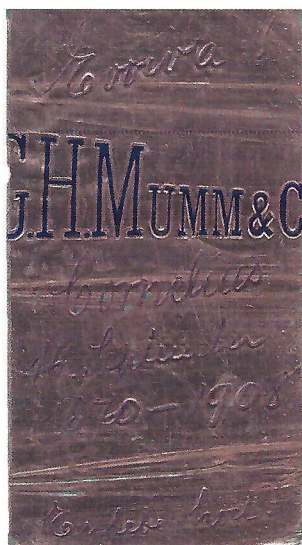


Fig. 4: Carte métallique confectionnée à partir d'une étiquette d'un célèbre champagne et expédiée de Neuhausen le 19.IX.09 pour l'Allemagne à Konstanz le 19.9.08 où elle est taxée comme au double de l'insuffisance comme lettre insuffisamment affranchie à 25 Pf. Metallkarte, hergestellt aus einem Etikett eines berühmten Champagners und am 19.IX.09 von Neuhausen nach Deutschland nach Konstanz am 19.9.08 versandt, wo sie wie ein ungenügend frankierter Brief mit 25 Pf. zum doppelten Betrag der Fehlfrankierung taxiert wurde.

